

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 10
Convocation du 7 décembre 2023

Maire : M. Eric GRALL
Secrétaire de séance : Mme Alexia CREACH
Secrétaire de séance auxiliaire : Mme Sophie GUERLUS

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de décembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de l'ÎLE-DE-BATZ, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GRALL Éric, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Éric GRALL, Jacky PRIGENT, Armand GLIDIC, David TANGUY, Brigitte SIREDEY, Alexia CRÉACH, Jean-Luc GAURICHON, Christine PORTANELLI, René ROSE, Cyrille SÉITÉ.

Absents excusés : -

Absents : -

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 septembre 2023
2. Présentation du bilan énergie communal par Heol : agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix
3. Restauration du Chœur de l'Eglise Notre Dame du Bon Secours
4. Tarifs communaux 2024
5. Acquisition amiable du bien immobilier Parcelle AL 213
6. Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire et de Charte du Savoir-vivre et du respect mutuel
7. Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

1. Délibération n° 2023-030 - Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 septembre 2023

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 transmis par courriel le 6 décembre 2023 et qui doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers municipaux adoptent ledit procès-verbal à l'unanimité des présents.

2. Présentation du bilan énergie communal par Heol : agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix

M. Tanguy EVEN, chargé de mission collectivités, de l'agence Heol est présent pour présenter le bilan énergie de la commune. Il rappelle les différentes missions de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix. Il précise que le bilan énergétique est établi sur 3 ans et qu'il prévoit une actualisation au printemps 2024 avec les chiffres 2023. Une visite du patrimoine bâti de la commune a été effectuée en juillet. Il présente ainsi le bilan effectué avec les pistes de travaux qui entraîneront un gain d'énergie.

Le bilan retrace toutes les consommations (bâtiments, véhicules, éclairage public, ...). Il précise que les objectifs fixés pour 2030 sont atteignables avec par exemple l'installation d'une Gestion Technique Centralisée du chauffage pour la Mairie, Ker Anna et Ty Enez Vaz ou encore l'installation d'une chaudière à pellets pour l'école.

Après avoir entendu l'exposé de M. Even, le conseil municipal prend acte des différentes solutions proposées et étudiera un plan pluriannuel d'investissement.

3. Délibération n° 2023-031 - Restauration du Chœur de l'Eglise Notre Dame du Bon Secours

Monsieur le Maire expose le projet de Restauration du Chœur de l'Eglise Notre Dame du Bon Secours.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 76.692,80 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Département du Finistère et de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet - Restauration du Chœur de l'Eglise Notre Dame du Bon Secours - pour un montant de 76.692,80 € T.T.C.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Part Travaux subventionnables	% travaux	Total subventions
Restauration des boiseries	15 671,53 €	Département du Finistère <i>Valorisation du patrimoine non protégé</i>	18 312,53 €	35,00%	6 410,00 €
Restauration des enduits	45 598,13 €				
Restauration de l'électricité	2 641,00 €				
		Région Bretagne <i>Restauration-valorisation du patrimoine immobilier</i>	61 269,66 €	30,00%	18 381,00 €
		Sous-total financement		38,79%	24 791,00 €
		Autofinancement communal		61,21%	39 119,66 €
Total de l'opération HT	63 910,66 €	Total du financement des travaux HT		100,00%	63 910,66 €

- sollicite une subvention de 6.410,00 € auprès du Département du Finistère, correspondant à 35 % du montant du projet.
- sollicite une subvention de 18.381,00 € auprès de la Région Bretagne, correspondant à 30 % du montant du projet.
- charge le Maire de toutes les formalités.
- dit que l'opération sera inscrite au budget primitif 2023.

4. Délibération n° 2023-032 - Tarifs communaux 2024

Liste des tarifs	Tarifs votés 2024 en €
Cantine	
1 repas - de 4 ans	2,10
1 repas + de 4 ans	3,00
1 repas professeur de l'école publique Skole are Vugale	4,20
Photocopie et tirage imprimante	
A 4	0,30
A 3	0,50
Concession cimetière	
15 ans	105,00
30 ans	155,00
50 ans	255,00
Columbarium + prix concession	555,00
Matériels	

Tracto ou tracteur avec remorque - l'heure H.T.	73,50
Employé pour travaux divers - l'heure H.T.	52,50
Compresseur pour les particuliers (à titre exceptionnel) la journée	50,00

Eau et assainissement	
Branchement eau	790,00
Branchement assainissement	950,00
Contrôle raccordement assainissement	250,00
Frais d'ouverture ou fermeture service de l'eau	30,00
Frais de facturation intermédiaire	15,00
Remplacement compteur d'eau à la demande de l'abonné	170,00
Abonnement eau	44,00
Eau m3	2,20
Assainissement m3	2,20
Tracto - l'heure TTC	88,20
Employé - l'heure TTC	63,00
Douche Pors Kernoc	2,00

Droits de place	
Terrasses	65,00 le m ² par an
Marché	25,00 pour 2ml par an

Les délimitations des droits de terrasse non respectées entraîneront leurs suppressions purement et simplement

Locaux (montant annuel)	
SARL Transport de Fret	2.100,00
Médecin	1.129,00
Infirmiers	750,00
Local santé soins à la personne Ty Enez Vaz	100,00

Salles communales	
Ty Enez Vaz Expositions (semaine)	100,00
Ty Enez Vaz Réunions (jour)	100,00
Salle Ker Anna (jour)	100,00
Table + 4 chaises	2,00

Musée du Phare	Adulte	Enfant (6 à 12 ans)
Tarif individuel	5,50	2,50
Pass famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 12 ans)	11,00	
Tarif groupes (tarif enfants + 2 accompagnateurs gratuits)	3,00 €/personne	
Visites guidées en nocturne (sur programmation) /personne	12,00	10,00
Spectacles, concerts et animations : tarif individuel	12,00	10,00

Redevance Terrain d'hébergement (par nuitée)	
Emplacement	5,00
Enfant (10 à 16 ans)	1,00
Adulte	2,78

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil les tarifs communaux 2024, qui sont adoptés à la majorité des présents, M. Jacky Prigent ne prenant pas part au vote pour les droits de place et la location du local au Transport de Fret.

5. Délibération n° 2023-033 - Acquisition amiable du bien immobilier Parcelle AL 213

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L. 1211-1 et L. 1211-2 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1311-9 à L. 1311-12 ;

VU l'article 23 de la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 ;

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) n° 2023-29082-45128 en date du 6 juillet 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure d'acquisition, la Commune se doit de demander une consultation du service des domaines qui rend un avis sur la valeur vénale du bien.

Par un avis rendu le 6 juillet 2023, le Pôle d'évaluation domaniale estime la valeur vénale du bien à 273 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

Considérant que le foncier est rare et cher sur l'île,

Considérant que la configuration de ce bien immobilier permettrait de réaliser un logement de type T1 supplémentaire,

Considérant que la valeur du bien considéré trouve sa justification dans sa situation, son dimensionnement et son état,

Considérant que la commune entend ainsi pouvoir loger à l'année de jeunes actifs avec enfants,

Considérant que l'acquisition à un prix supérieur à celui estimé paraît parfaitement justifié au regard de ces éléments et notamment de l'intérêt public local que revêt cette opération.

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE l'acquisition amiable de la parcelle bâtie AL 213 au prix de 320 000 € nets vendeur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte notarié dont le coût sera supporté par la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions liées à cette opération.

6. Délibération n° 2023-034 - Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire et de Charte du Savoir-vivre et du respect mutuel

Madame SIREDEY Brigitte donne lecture du projet de règlement intérieur de la cantine scolaire et de la Charte du Savoir-vivre et du respect mutuel.

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal afin de connaître leur avis,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lecture du projet de règlement et de la Charte du Savoir-vivre et du respect mutuel et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur de la cantine scolaire tel que proposé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le présent règlement ci-annexé, à l'adresser à chaque famille et de le faire appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024.

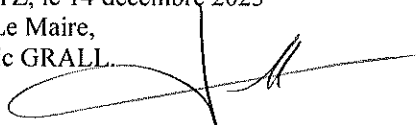
7. Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

Tiers	Objet	Montant TTC
DLB	Travaux Eglise	18 808,84 €
LEFEVRE	Travaux Eglise	68 232,13 €
Tanguy	Traitement curatif grenier mairie pour archives	3 033,54 €
Queguiner matériaux	Rénovation salle archives mairie	1 871,83 €
Décolum	Eclairage de Noël	5 875,32 €
Séité Frères	Travaux Eglise	3 169,20 €
Séité Frères	Logement Est Creach Bihan	4 356,00 €
Tanguy	Traitement curatif escalier grenier archives	235,97 €
Le Lez Julien	Remplacement deux vélux toit mairie	1 747,73 €
Editions Sorman	La lettre du maire rural	255,00 €
Eurovia	Enrobés à chaud	17 631,60 €
Caillarec	Plaques pour four cantine	88,75 €
Bricomarché	Blocs prises étanches	33,70 €
LCE Couverture	Remplacement toiture mairie	12 459,84 €
Julien Le Lez	Réparations bâtiments communaux	3 236,72 €
LMP Informatique	Sauvegarde externe et protection cyberattaque	2 871,70 €
Décision n° 2023-04	Virement de crédits budget eau et assainissement	En annexe

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21 h 50.

A L'ÎLE-DE-BATZ, le 14 décembre 2023

Le Maire,
Éric GRALL



La secrétaire de séance,
Alexia CREACH.

